

# Charte

de

# gestion

► DOMAINE PUBLIC FLUVIAL  
BASSIN DORDOGNE

## Pour une gestion concertée, durable et ambitieuse du domaine public fluvial

Le bassin de la Dordogne est un bien commun, précieux et exigeant. Dois-je rappeler que notre bassin a été désigné par l'UNESCO « Homme et Biosphère », une fierté et un engagement à faire mieux ensemble.

Ce bassin relie nos territoires, irrigue nos terres, alimente nos nappes, forge nos paysages et inspire nos cultures. Il est aussi, aujourd'hui plus que jamais, le témoin de nos responsabilités collectives face aux dérèglements climatiques et aux défis de l'aménagement durable. Dans ce contexte, le rôle d'EPIDOR, en tant qu'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB), prend tout son sens.

Depuis sa création, EPIDOR s'est donné pour mission d'élaborer des stratégies de gestion intégrée et solidaire de la ressource en eau. Mais élaborer ne suffit pas : il faut coordonner, fédérer, construire ensemble. Notre force réside dans la coopération des territoires qui partagent le bassin de la Dordogne. Dans cet esprit, nous avons engagé un travail avec les collectivités et les acteurs de la GEMAPI, pour co-construire une charte commune de gestion du domaine public fluvial (DPF).

Ce document, plus qu'une déclaration d'intention, est un **engagement partagé**. Il formalise une vision collective de la gestion du domaine public fluvial. Élus et techniciens ont pris part à cette élaboration. La gestion du DPF n'est pas une compétence solitaire ; elle est par nature transversale, au carrefour de la sécurité, de l'environnement, du patrimoine et du développement local.

Cette charte est aussi un levier pour mieux articuler les actions de terrain, éviter les redondances, renforcer la cohérence, et trouver des synergies d'action. À travers elle, EPIDOR assume son rôle d'animateur, de facilitateur, mais aussi de garant d'une gestion harmonisée, respectueuse du cadre réglementaire et adaptée aux enjeux spécifiques de chaque territoire.

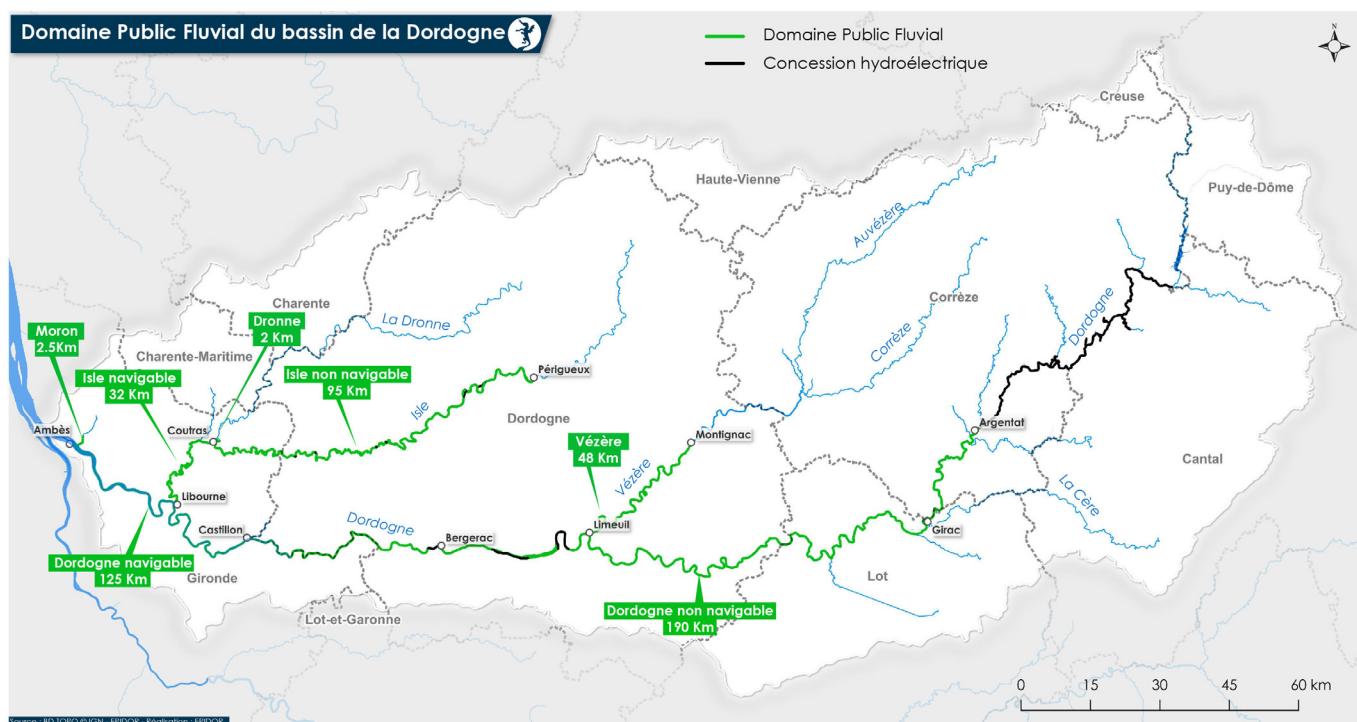
### Cette charte servira de guide à l'action de l'ensemble des intervenants sur le DPF.

Je tiens à saluer ici le travail des équipes, la qualité des échanges, et la volonté partagée de faire converger nos efforts. Cette charte est le fruit d'un dialogue franc, d'une volonté commune de faire mieux, ensemble.

Face aux incertitudes climatiques, à la pression sur les usages, à la nécessité de préserver la biodiversité et les paysages fluviaux, nous n'avons pas le choix : il nous faut avancer ensemble, avec méthode, avec ambition et avec confiance.

C'est cette conviction qui anime EPIDOR chaque jour, au service du bassin de la Dordogne et de ceux qui y vivent.

**Germinal Peiro**  
président d'EPIDOR





### Agir pour des milieux de qualité, sains, fonctionnels et résilients

- **Restauration et amélioration** : Mettre en place des programmes de restauration écologique pour réhabiliter les écosystèmes dégradés.
- **État écologique** : Suivre et maintenir l'état écologique des milieux naturels à travers des actions de conservation et de surveillance régulière.
- **Continuité écologique** : Maintenir et restaurer les corridors écologiques pour permettre la libre circulation des espèces et la résilience des écosystèmes.



### Contribuer au développement durable et à l'économie du territoire

- **Intégrer les principes de développement durable** adaptés au contexte local dans les projets et les actions de gestion
- **Soutenir des projets** économiques et territoriaux intégrés qui n'impactent pas les espaces naturels de façon irréversible.
- **Développer des expérimentations** et partager les retours d'expérience.
- **Privilégier les solutions fondées sur la nature.**



### Faire prévaloir harmonie et équilibre dans les projets et entre les usages

- **Gestion des usages** : Réguler et organiser les activités (véloroute, baignade, navigation, pêche, irrigation, rejets, eau potable, hydroélectricité, chasse...).
- **Qualité des sites** : Améliorer l'infrastructure et la sécurité des sites fréquentés tout en minimisant l'exposition aux risques.
- **Amélioration des pratiques** : Promouvoir des pratiques durables et sobres en matière de gestion des ressources et des risques.



### Préserver les paysages et le patrimoine culturel

- **Amélioration des paysages** : Maintenir et restaurer la qualité visuelle et écologique des paysages et leur fonctionnalité à l'échelle des vallées.
- **Valorisation du patrimoine** : Conserver et mettre en valeur le patrimoine culturel.

FOCUS SUP  
+

## des **projets qui s'inscrivent** ➤ dans la **stratégie** du **DPF**

#### Cale en terrain naturel

- Aménagement réversible
- Cale en terrain naturel, en retrait de la berge
- Positionnée en évitant les zones de fortes contraintes hydrauliques
- Couche de roulement en calcaire concassé compacté, aucun impact lié à une artificialisation de la rivière
- Végétalisation des talus avec ligneux arborescents d'origine locale

📍 Pinsac (Lot)

🔧 Etude : FDAAPPMA 46 / SMDMCA / EPIDOR  
Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA 46

🌊 Dordogne



#### Itinéraire de véloroute voie verte

- Evaluation de l'exposition des aménagements aux risques liés à la rivière
- Intégration paysagère
- Choix du revêtement

📍 Département du Lot

🔧 Etude : Syndicat mixte des Véloroutes voies vertes du Lot

🌊 Dordogne



### Gestion différenciée pour les espaces naturels à forts enjeux environnementaux

- **Porter à connaissance** les espaces naturels à forts enjeux environnementaux.
- **Contribuer aux objectifs des dispositifs de protection** et de conservation (Réserve de Biosphère, Grand site Vézère, Natura 2000, ZPPAUP/AVAP, APB, ENS...).
- **Développer une gestion conservatoire** sur les espaces naturels à forts enjeux environnementaux (gestion des usages, maîtrise foncière et travaux de restauration).



### Rechercher un équilibre entre milieux et usages

- **Favoriser un développement harmonieux** entre les besoins humains et ceux de la nature.
- **Assurer la compatibilité** des projets avec l'intérêt général et le bon état écologique des milieux.
- **Encourager des projets** offrant un bénéfice écologique aux milieux naturels.



### Prendre en compte la prévention des risques et le climat

- **Réduire l'exposition aux risques** en adaptant la gestion et les aménagements en fonction de l'importance des enjeux.
- **Intégrer les nouveaux risques climatiques** : canicule, niveau des océans, sécheresse, ruissellement...
- **Promouvoir la restauration des milieux naturels** comme un moyen d'adaptation au changement climatique.



### Initier une dynamique de partenariats

- **Entre structures** : co-construire, co-porter, co-financer des projets avec les structures gemapiennes, les organisations d'usagers, les collectivités sur des projets à caractères démonstrateurs...
- **Avec les acteurs du territoire** : Associer les riverains et les communautés locales à la gestion.

#### Restauration de berges en génie écologique

- Diagnostic de l'érosion
- Prise en compte des enjeux riverains : véloroute, cheminement piéton, réseaux, etc.
- Restauration en génie écologique d'une berge en zone urbaine

Périgueux (Dordogne)

Etude & Maitrise d'ouvrage : SMI

Isle



#### Prise d'eau à usage agricole

- Démontage de la prise d'eau originelle en saillie, dangereuse et plus adaptée au fonctionnement de la Dordogne
- Création d'un puits de captage en recul et d'une conduite d'amenée d'eau dans le lit de la rivière et sous la grave
- Restauration de la berge
- Intégration écologique et paysagère

Cénac et Saint Julien (Dordogne)

Etude & Maitrise d'ouvrage : ASA de Nabirat

Dordogne

#### Mais aussi...

*Restauration d'une berge à Chandos – Rivière Isle – Montpon Menesterol (24)*

*Restauration de frayères à grands salmonidés – Rivière Dordogne – Argentat-sur-Dordogne à Beaulieu-sur-Dordogne (19)*

*Restauration du bras de Biars – Rivière Vézère – Montignac Lascaux (24)*

*Schéma directeur du lit et des marges riveraines de la Vézère en Dordogne – Rivière Vézère – La Feuillade à Limeuil (24)*

*Démontage et restauration de 700 m linéaire – Rivière Dordogne – Floirac (46)*

*Restauration du bras mort de la croix Bernède – Rivière Dordogne – Pessac-sur-Dordogne (33)*

*Limitation des accès à la rivière par des véhicules à moteur – Rivière Dordogne (46)*

...

## Acteurs et responsabilités

- **Faire connaître et mobiliser les acteurs selon leurs rôles, responsabilités et compétences** (EPIDOR, AEAG et autres financeurs, riverains, collectivités, usagers)

## Concertation et partenariat

- **Encourager la coopération et la concertation** entre les acteurs pour une gestion participative et intégrée
- **Assurer la cohérence entre les stratégies concernant le DPF** (PPG, projets d'aménagement et urbanisme)

## Information et formation

- **Développer des programmes d'information, de formation et de communication** pour sensibiliser et former les acteurs aux enjeux du domaine public fluvial

## Conseil et service

- **Offrir des services de conseil et d'accompagnement** pour soutenir les initiatives locales

## Moyens et mutualisation

- **Assurer le financement, l'ingénierie et la mutualisation** des ressources pour une gestion efficace et efficiente

## Superviser l'exécution de la stratégie de gestion

- **Instruire les demandes d'autorisation**

## une **charte de gestion** ➤ **co-construite**

Afin de construire une vision commune et partagée du Domaine public fluvial, EPIDOR a organisé deux ateliers d'intelligence collective en mars et septembre 2024 réunissant les acteurs de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), parmi lesquels des syndicats de rivières, des communautés d'agglomération, des communautés de communes et l'Agence de l'eau.

Ces rencontres ont permis d'élaborer une charte commune pour la gestion du domaine public fluvial, prenant en compte les attentes et les besoins des différentes structures impliquées. Ce cadre guidera l'action d'EPIDOR mais également l'action de l'ensemble des intervenants sur le DPF.

L'ambition principale de cette nouvelle charte est d'assurer une gestion optimale du domaine public fluvial, garantissant un espace accessible et de qualité. Cette initiative illustre une volonté commune de conjuguer préservation de l'environnement et développement local à travers une gouvernance partagée et efficace.



[www.dpf-dordogne.fr](http://www.dpf-dordogne.fr)

**DPF** Domaine Public Fluvial  
DORDOGNE

Avec le soutien de l'Agence de l'eau  
Adour-Garonne



**Secteur Vézère et Dordogne  
Amont de Bergerac**  
Siège de Castelnaud-la-Chapelle  
05 53 29 17 65

**Secteur Isle, Dronne et Dordogne  
Aval de Bergerac**  
Antenne de Libourne  
05 57 51 06 53

**EPIDOR**  
7 Place de la Laïcité  
24250 Castelnaud-la-Chapelle  
dpf@eptb-dordogne.fr